

« Comprends-tu, maintenant, ce que je dois endurer ? »

« Si encore je pouvais demander l'oubli à un des cigares que nous avons pris dans la caisse de ton parrain. »

« Mais la surveillance est odieuse ici. »

« On a trouvé un de mes camarades, qui s'appelle Cavet, en train de tirer quelques bouffées d'une cigarette et on l'a mis aux arrêts pour la semaine. Nous voulions tous nous révolter, mais il y en a un qui a été tout rapporter au pion et la mèche a été vendue. »

« Voilà notre situation. Conçoit-on que les journaux qui s'occupent tant de l'affaiblissement des pays lointains, ne daignent pas faire entendre leur voix en notre faveur. »

« Tout cela, ce sont des faux amis de la liberté, comme je le voyais bien en lisant le *Sicéle* de papa, où j'avais même commencé un feuilleton dont tu serais bien aimable de tâcher de m'apporter la suite, quand tu viendras me voir. »

« Si tu peux, en même temps, procure-moi, chez le bouquiniste de la rue des Prés, une traduction du *De Senectute* de Cicéron, dans quoi seront pris tous nos devoirs de l'entre-classes. »

« Je voudrais bien aussi une tonpie en buis, des billes d'agate et un paquet de pois fulminants pour semer dans la chaire de notre professeur d'histoire, qui est détesté de tout le monde. »

« Mais c'est égal ; vois-tu, Jules, je sais que je mourrai si Léonie en épouse un autre. Pourquoi faut-il que des parents séquestrent ainsi leurs enfants dans l'âge le plus beau ? »

« Adieu ; je te quitte, car j'ai une fable d'Esoppe à traduire et du *Selecta* à apprendre. »

« Celui qui signe avec ardeur : »

Ton dévoué,

ALFRED GANDOIS.

élève de quatrième, seconde division, au Lycée.

P. S. — N'oubliez pas les pois fulminants et le Cicéron.

CONCLUSION

Dans vingt ans, Alfred Gandois rencontrera dans le monde sa cousine Léonie, qui pèsera alors cent cinquante, fera avec elle un paisible whist à cinquante centimes et lui dira entre deux honneurs :

— A propos, ma femme vous a-t-elle dit que nous avions mis ce matin notre fils au collège ?

PIERRE VÉRON.

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

AUX ABONNES.

Ceux de nos abonnées qui changent de domicile sont respectueusement priées de nous en informer, pour que la distribution de "L'Électeur" n'éprouve aucun retard. — Le plus vite possible, s'il vous plaît.

QUÉBEC

SAMEDI, 11 MAI 1867.

A NOS ABONNES.

L'Électeur termine avec ce numéro une année d'existence et tombe, non pas épuisé : Ah nous ! car avec nos moyens, c'est à dire avec la persévérance, notre feuille aurait pu encore compter de longs jours dans l'avenir ; mais parce que l'écrivain qui a présidé à sa rédaction nous retire ses services, et que nous jugeons à propos d'en discontinuer la publication.

Nous remercions le public pour l'encouragement qu'il a bien voulu nous accorder pendant le cours de cette année ; et si l'encouragement auquel nous avons le droit d'espérer n'a pas été tel que nous nous y attendions ; il faut avouer que la rédaction de L'Électeur n'a pas toujours été à la hauteur des espérances que sa naissance nous avait fait concevoir. D'un autre côté si nous considérons que cette rédaction n'a pu être rémunérée faute d'un encouragement assez libéral nous devons ajouter en nous séparant de notre rédacteur qu'il a droit à notre reconnaissance.

pour les services qu'il nous a rendus pendant le cours de cette année, et que nous lui offrons nos plus sincères remerciements pour son travail.

Nous nous proposons de publier, sous le plus court délai un nouveau journal d'un format plus grand que celui de L'Électeur et dont la rédaction rencontrera, nous en sommes convaincus, l'approbation de nos abonnés.

Dire qu'il va durer est inutile, le public connaissant notre persévérance.

Nous l'expédierons à nos abonnés et les conditions seront les mêmes que celles de L'Électeur.

LES INCENDIÉS.

Nous regrettons d'apprendre que des centaines d'individus, au nombre desquels on remarquait des incendiés respectables, se soient rendus lundi et mercredi dernier aux portes de l'Hotel-de-Ville durant les séances du comité de secours contrairement à l'avis que nous leur avions donné dans notre dernier numéro. Nous savions de bonne source que la plupart des membres de ce comité étaient en faveur de la distribution immédiate de l'argent mais qu'ils s'opposeraient à toute demande de Mr Huot faite sous le coup de la menace ou dans le but de refaire à leurs dépens une popularité qu'il n'a plus. Voilà pourquoi nous avons conseillé aux incendiés de ne pas assister aux dernières séances du comité. — Ce qui est arrivé depuis a trop bien prouvé que nous avions raison. M. Huot savait cela mieux que nous, mais il s'est dit je vais faire monter les électeurs incendiés en grand nombre et proposer la distribution immédiate de l'argent ; si ma motion est adoptée, ce qui est plus que probable je pourrai m'attribuer tout le mérite et le travail de mes collègues si mes démarches et mes menaces ont pour effet de me faire perdre ma motion je crierai bien haut contre les membres du comité je menacerai le trône et l'autel, et les électeurs croiront que si leur cause est perdue, ce n'est point de ma faute.

Le *Daily News* qui a toujours été en faveur de la distribution immédiate de l'argent, qualifie la motion de M. Huot de guet-apens politique et dit que la conduite de ce M. en cette circonstance est aussi deshonorante que contraire aux intérêts des incendiés. Le *Daily News* s'éleva en même temps contre le comité et demande avec raison comme nous l'avons fait dans le temps et comme nous le demandons encore, pourquoi M. Huot a voté pour le rapport du comité de 20 janvier dernier qui proposait de ne remettre l'argent aux incendiés qu'après la reconstruction de leurs bâtisses en matières incombustibles d'ici à trois ans. Si M. Huot s'était opposé à ce rapport l'hiver dernier au lieu de faire des assemblées pour condamner les journaux anglais qui, dès lors voulaient la distribution de l'argent, s'il avait été moins servile à M. Cauchon dont il avait peur et n'avait point donné main forte au comité il y a longtemps que l'argent serait distribué. Les propriétaires et les locataires laborieux auraient eu le double. C'était la position que devait prendre M. Huot au lieu de sanctionner et approuver tout le gaspillage qui s'est fait de l'argent souscrit pour les incendiés et non pour M. Lloyd qui a retiré une quinzaine de cent piastres ainsi que pour les messieurs Verret et Garneau ces sangsues placés et maintenus au service des incendiés avec l'approbation de M. Huot pour s'attacher à leur bourse et y rester tant qu'ils y trouveront un seul sou à gagner en fumant la pipe et en proclamant les vertus publiques et privées de M. Huot qu'ils vilipendaient avant la formation du comité mais dont ils sont maintenant les cabaleurs et outils serviles. Cette semaine même M. Huot se levait dans le comité pour appuyer de toutes ses forces la motion accordant à M. Garneau une somme de \$150 en sus du salaire qu'il reçoit des incendiés. — On voulait le récompenser sans doute de sa cabale.

Il se trouvera peut-être des incendiés assez imbéciles pour croire à votre patriotisme et à votre dévouement M. Huot mais croyez-le bien le nombre en sera fort petit. Les incendiés intelligents comprennent tous aussi clairement que deux et deux font quatre que sans l'approche des élections tout serait encore moi autour de vous et que si vous aviez eu leur intérêt à cœur vous vous seriez rendu aux séances du comité de secours avant aujourd'hui pour veiller à leurs intérêts et les défendre en temps et lieu. M. Huot devait comprendre qu'un homme qui comme lui ne jouit d'aucune influence quelconque après des hommes haut

placés qui forment partie du comité de secours ne réussirait pas à traiter ces messieurs comme des enfants que l'on menace du fouet et qu'ils ne lui permettraient point de s'emparer de leur œuvre pour la faire servir à ses fins électorales. Le temps des réprésailles en grand est fini, les menaces anonymes ont un mauvais effet et le partage de Montgomey va disparaître du code électoral pour toujours. Les incendiés auraient grandement tort d'accuser une dénomination religieuse ou nationale plus que l'autre, prêtres et ministres, anglais et canadiens, ceux qui étaient contre et ceux qui étaient pour la distribution immédiate de l'argent ont tous moins leurs votes contre M. Huot pour les raisons que nous donnions plus haut. En face de la nécessité pour les propriétaires de terminer leur bâtisses et de l'impossibilité pour eux de le faire sans argent cette décision est fort regrettable mais non sans remède suivant nous. Si les incendiés voulaient nous permettre de leur donner un conseil voici ce que nous leur dirions : — Faites une nouvelle pétition demandant la distribution immédiate de l'argent à tous ceux qui en sont dignes mais avant cela éloignez de vous tous les quêteurs de popularité, tous ces caméléons politiques appartenant à la fois à tous les parti à toutes les religions, à toutes les origines et qui se feraient mahométans, demain, s'il le fallait pour se faire ou conserver sans trouble une position politique qui leur assurerait une existence aisée et facile. Après un malheur, aussi grand que celui du 14 octobre dernier les chercheurs de popularité sont aussi à craindre pour les incendiés que pouvaient l'être le doigt crochu des fiens durant la terrible conflagration. Cette pétition étant faite et signée par un nombre respectable de propriétaires incendiés, chargez cinq à six personnes des plus influents parmi vous de voir chaque membre du comité en particulier, leur exposer la situation dans laquelle vous vous trouvez et les prier d'appuyer votre demande après leur en avoir fait comprendre toute la justesse. Cela fait, il sera de la plus haute importance pour vous, de placer cette nouvelle requête en bonnes mains. Si nous avons un nom à suggérer nous prendrions la liberté d'offrir celui du Révérend Messire Charost, notre digne curé, celui là du moins ne vous trahirait point une fois qu'il aurait bien voulu s'en charger ; ou bien encore celui de M. le Grand Vicairé Cazeau dont le zèle pour la cause des incendiés n'a pas été surpassé. Tournez vos regards du côté où se trouve et l'honneur le vrai patriotisme, vers ceux dont les paroles d'amour et de charité chrétienne s'harmonisent si bien avec les actions par ce que là se trouve à coup sûr la bonne foi et la sincérité. — Courage donc, amis incendiés, évitez les démonstrations bruyantes, ne suivez pas les conseils des mendiants de popularité, car ils essaieront de nouveau à faire des dupes de vous, adressez vous à ceux qui ont toujours été vos protecteurs et amis fidèles et nous pouvons vous assurer que malgré l'échec que M. Huot a fait subir à votre cause par sa conduite, vos chances de succès sont loin d'être nulles.

Nouvelles Electorale.

On nous assure que l'hom. M. Thibaudaut se retire et rentre dans la vie privée, ce qui donne une grande chance de succès à M. Aurèle Plamondon dans le faubourg St. Jean, étant le seul candidat sérieux sur les rangs jusqu'à ce jour.

M. McGreevy doit se présenter dans le quartier Champlain pour représenter cette division dans les deux Chambres. M. Hearn conseiller municipal, va l'opposer, dit-on, pour la législature locale.

St. Roch qui était d'une tranquillité à faire pour, commence à s'agiter. La plus grande activité règne déjà partout ; cependant M. P. G. Huot, le représentant actuel, n'envisage pas moins d'un oeil serein les élections prochaine, où il aurait l'intention de briguer les suffrages des électeurs pour les représenter dans les deux Chambres ; ce qui n'empêche pas M. Addison Côté marchand de se présenter pour la chambre législative de Québec. Nous croyons que ce M. qui est généralement estimé et il le mérite par sa haute probité et son désintéressement dont il a fait preuve depuis un grand nombre d'années comme conseiller municipal sera élu avec une grande majorité. M. A. Côté, à la chambre, avec les principes que nous lui connaissons combattra avec fermeté pour tout ce qui sera dans l'intérêt des canadiens français.

Il paraît aussi que M. Huot va rencontrer un rude adversaire dans la personne de M. Tourangeau. Si l'on en croit la rumeur un grand nombre d'électeurs influents auraient l'intention de le priver de sa pré-